

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	03.11.2020	9h46	20.366	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Sandra Menoud

Titre : Couacs importants dans la mise en œuvre de l'impôt foncier

Contenu :

L'impôt foncier a provoqué bien des confusions entre l'envoi des factures cantonales et communales à des contribuables dont les immeubles avaient été vendus parfois de longue date ou lorsque l'usage personnel fait dans le cadre privé ou professionnel n'a pas été correctement déterminé. Il n'y a pas eu la coordination souhaitée entre le canton et les communes. Les fiduciaires font face à l'incompréhension de leurs mandants.

Compte tenu de la poussive mise en œuvre de l'impôt foncier, le service des contributions fait-il preuve de souplesse dans les deux cas suivants :

- Lorsque le contribuable oublie de faire opposition au niveau cantonal et au niveau communal, car il part logiquement du principe qu'il faut le faire à un seul niveau, les bases d'imposition étant bel et bien déterminées au niveau cantonal ?
- Lorsque le contribuable n'a pas pu faire réclamation dans les délais, sachant que des taxations datées du 24 septembre 2020 n'ont été reçues qu'à mi-octobre et qu'en outre, les délais de réclamation peuvent illogiquement différer entre le canton (30 jours) et les communes (certaines proposent un délai de 20 jours) ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Sandra Menoud

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Julien Spacio	Philippe Haerberli	Michel Robyr
Christian Steiner	Édith Aubron Marullaz	Andreas Jurt
Patrice Zürcher	Béatrice Haeny	